



Changements au Code canadien du travail

par Christopher Monette, directeur des Affaires publiques

Document mis à jour le 16 décembre 2019

D'importants changements au Code canadien du travail ont pris effet le 1^{er} septembre 2019. Nous vous résumons les principaux changements dans ce document.

Notez que ces changements s'appliquent uniquement aux travailleuses et travailleurs dans les industries relevant de la compétence fédérale. Si vous ne savez pas si votre employeur est réglementé par le fédéral ou non, consultez votre représentant syndical.

Mise en garde importante

Teamsters Canada se réserve le droit de modifier son interprétation des changements apportés au Code canadien du travail en fonction de la jurisprudence et de la réglementation qui ne manqueront pas de paraître. De plus, d'autres rondes de rencontres entre les fonctionnaires, les élus fédéraux et les représentants du syndicat des Teamsters sont à prévoir dans les prochains mois et prochaines années.

Cinq nouveaux jours de congé personnel, dont trois sont payés

Tout employé a maintenant droit à un nouveau congé personnel d'au plus cinq jours par année civile. Pour ceux qui ont trois mois consécutifs d'emploi chez un même employeur, les trois premiers jours de congé doivent être payés.

Un employé peut prendre ce congé pour :

- soigner une maladie ou blessure ;
- s'acquitter d'obligations relatives à la santé de tout membre de sa famille ou aux soins à lui fournir ;
- s'acquitter d'obligations relatives à l'éducation de tout membre de sa famille qui est âgé de moins de 18 ans ;
- gérer toute situation urgente le concernant ou concernant un membre de sa famille ; et
- assister à sa cérémonie de la citoyenneté sous le régime de la Loi sur la citoyenneté.

Ce congé n'est pas calculé au prorata pour l'année 2019. Ainsi, tous les employés qui se qualifient ont droit à cinq jours de congé personnel pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.

Toutefois, les employés syndiqués n'ont pas droit à des journées de congé supplémentaires si la convention collective prévoit déjà au minimum cinq jours de congé personnel, dont trois payés.

Un employeur peut demander des documents justificatifs concernant les raisons du congé. On y reviendra plus loin, à la troisième page.

Notez l'emploi du mot « obligations » dans le deuxième et troisième point. Certains employeurs se servent déjà de cette nuance afin de refuser des congés.

Dans ce contexte, une « obligation » est une contrainte imposée par des règles morales, légales ou sociales. On ne peut donc, en vertu de cet article du Code canadien du travail, prendre congé pour assister au spectacle de piano de son enfant ou pour « prendre soin » d'un membre de la famille en l'aidant à organiser une cérémonie de mariage.

Le gouvernement nous a fourni une liste non exhaustive d'exemples de situations où un employé peut prendre congé en raison d'obligations familiales.

Exemples d'obligations relatives à la santé de tout membre de sa famille ou aux soins à lui fournir :

- accompagner un membre de la famille à un rendez-vous chez un professionnel de la santé ;
- accompagner un membre de la famille à une intervention chirurgicale ;
- accompagner un membre de la famille à l'hôpital ou dans d'autres établissements de soins de santé (par ex. : laboratoire, clinique) pour subir des examens médicaux prévus ;
- aller chercher un membre de la famille à l'école en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une urgence médicale ;
- prendre soin d'un jeune enfant pendant une journée, suite à la fermeture inattendue d'une école ou d'une garderie ;
- prendre soin à la maison d'un membre de la famille malade ou blessé ;
- prendre des dispositions pour les soins de longue durée d'un membre de la famille ;
- aider un membre de la famille âgé à emménager dans une résidence plus convenable ;

Exemples d'obligations relatives à l'éducation de tout membre de sa famille qui est âgé de moins de dix-huit ans :

- assister aux entrevues et aux réunions parents-enseignants ;
- rencontrer les spécialistes en éducation pour optimiser le développement de l'enfant ;
- rencontrer un conseiller ou un directeur d'école pour discuter des problèmes de comportement à l'école ;
- accompagner un élève ayant des besoins particuliers pour lui permettre de participer à une activité éducative, ou ;
- assister à une réunion d'orientation ou d'inscription à l'école.

Autres nouveaux congés

Les employés ont également maintenant droit :

- à 5 jours de congé pour pratiques autochtones traditionnelles, pour ceux qui travaillent sans interruption pour le même employeur depuis au moins 3 mois et qui sont autochtones ;
- à 10 jours de congé pour les victimes de violence familiale, dont 5 jours payés pour ceux qui travaillent sans interruption pour le même employeur depuis au moins 3 mois, et ;
- à un congé pour obligations judiciaires ou fonctions de juré d'une durée nécessaire pour les procédures judiciaires à titre de témoin, de juré ou de candidat à un processus de sélection des jurés.

Toutefois, les employés syndiqués n'ont pas droit à des congés supplémentaires si la convention collective prévoit déjà au minimum les congés indiqués ci-haut pour les pratiques autochtones traditionnelles et les victimes de violence familiale.

Documentation requise pour prendre certains congés

Votre employeur peut demander des documents justificatifs pour certains types de congés, comme le congé personnel de 5 jours, le congé pour pratiques autochtones de 5 jours et le congé pour les victimes de violence familiale de 10 jours. L'obligation de l'employé est toutefois nuancée et se limite à ce qui est faisable dans la pratique.

Par exemple, un employé qui doit prendre un congé personnel pour gérer une urgence familiale peut tout simplement montrer des messages textes qui illustrent la situation. Ou encore, une victime de violence familiale n'est pas tenue de montrer un rapport de police si la pratique de la police est de ne pas remettre une telle copie aux victimes.

Dans certaines situations, où il ne s'avère pas raisonnable pour un employé de fournir la documentation requise par l'employeur, celui-ci peut simplement fournir une déclaration écrite et signée de sa main pour attester les circonstances ayant entraîné son absence.

L'employeur peut seulement demander des documents justificatifs par écrit au plus tard quinze jours après le retour au travail de l'employé.

Droit de refus limité en ce qui concerne les heures supplémentaires

Les employés peuvent maintenant refuser des heures supplémentaires pour s'acquitter d'obligations familiales, mais seulement dans des circonstances extrêmement précises :

- pour s'acquitter d'obligations relatives à la santé de tout membre de sa famille ou aux soins à lui fournir, et ;
- s'acquitter d'obligations relatives à l'éducation de tout membre de sa famille qui est âgé de moins de 18 ans.

Comme pour certains congés personnels, la loi invoque ici aussi la notion « d'obligations » en ce qui concerne le droit de refus. Des exemples « d'obligations » et une explication de cette nuance importante se trouvent plus haut dans le document, à la deuxième page.

Aux fins de ce droit de refus, la définition d'heures supplémentaires relève du gouvernement et non de ce qui est prévu par une convention collective. Conséquemment, les **conducteurs routiers** peuvent utiliser ce droit de refus après 60 heures dans une semaine, les **conducteurs urbains** (ce qui inclut la majorité des chauffeurs d'UPS et de Purolator) après 9 heures dans une journée ou 45 heures dans une semaine, les **conducteurs de manœuvre** (« shunter ») et presque tout autre travailleur sous juridiction fédérale, après 8 heures dans une journée ou 40 heures dans une semaine. Les **employés des services roulants dans les chemins de fer** (la plupart des membres de la CFTC,) qui n'ont pas d'heures supplémentaires en vertu de la loi, ne peuvent se prévaloir de ce droit. Les **préposés à l'entretien des voies des chemins de fer** (les membres de la CFTC-DPEV) peuvent se prévaloir de ce droit après 8 heures dans une journée ou 40 heures dans une semaine.

Avant d'utiliser ce droit de refus, l'employé doit pouvoir démontrer qu'il a pris les moyens raisonnables pour tenter de s'acquitter de l'obligation familiale d'une manière qui ne l'empêcherait pas d'effectuer ses heures supplémentaires. Par exemple, des textos entre un employé et son conjoint qui montrent que personne n'est disponible pour aller chercher leur enfant pourraient suffire.

Enfin, ce nouveau droit de refus ne s'applique pas si votre milieu de travail fait face à une urgence que l'employeur ne pouvait raisonnablement prévoir et qui poserait une menace : pour la vie, la santé ou la sécurité de toute personne; de dommages à des biens ou de perte de biens; ou d'atteinte grave au fonctionnement normal de l'établissement de l'employeur.

Congé pour raisons médicales (jusqu'à 17 semaines, non rémunérés)

Tout employé a maintenant droit à 17 semaines de congés non rémunérés pour raisons médicales, à savoir des congés en raison :

- d'une maladie ou d'une blessure ;
- d'un don d'organe ou de tissu, ou ;
- d'un rendez-vous médical pendant les heures de travail.

Dans le cas où l'employé prend un congé pour raisons médicales d'au moins trois jours, l'employeur peut exiger qu'il lui présente un certificat délivré par un professionnel de la santé attestant qu'il était incapable de travailler pendant son absence.

Si l'employé a l'intention de prendre un congé pour raisons médicales, il doit donner à son employeur un préavis écrit d'au moins quatre semaines précisant la date et la durée prévues du congé. S'il existe un motif valable pour lequel il ne peut pas donner le préavis, il est tenu d'aviser l'employeur par écrit dans les meilleurs délais.

Par exemple, vous n'aurez pas à fournir quatre semaines de préavis si l'horaire de votre médecin est seulement disponible deux semaines à l'avance, si vous devez consulter en raison d'une urgence médicale ou si vous tombez malade de façon subite. Dans de telles circonstances, l'important est d'aviser votre employeur le plus rapidement possible.

Vacances

Le gouvernement a ajouté une quatrième semaine de vacances pour les travailleurs avec plus de 10 ans de service consécutif. Le fédéral a également baissé à cinq le nombre d'années de service consécutives pour avoir droit à trois semaines de vacances.

Années de service consécutives	Droit à congé annuel
1 an	2 semaines (ou 4 % du salaire gagné)
5 ans	3 semaines (ou 6 % du salaire gagné)
10 ans	4 semaines (ou 8 % du salaire gagné)

Ce sont des standards minimums. Votre convention collective aura préséance en matière de vacances si elle contient des clauses qui sont plus avantageuses.

Durée minimale de service pour certains autres avantages

La durée minimale de service exigée pour être admissible à la rémunération applicable aux jours fériés, aux congés de maladie, au congé de maternité, au congé parental, au congé en cas de maladie grave et au congé en cas de décès ou de disparition d'un enfant a été éliminée. Les employés peuvent maintenant se prévaloir de ces droits dès l'embauche.

Demande d'assouplissement des conditions de travail

Les employés qui travaillent sans interruption pour le même employeur depuis au moins six mois peuvent demander, par écrit, une modification de leurs conditions d'emploi quant :

- au nombre d'heures que l'employé doit travailler ;
- à l'horaire de travail de l'employé ; et
- au lieu de travail de l'employé.

L'employeur doit répondre par écrit aux demandes d'assouplissement des conditions d'emploi dans les 30 jours de leur réception. L'employeur peut refuser la demande uniquement s'il peut démontrer que :

- la modification demandée entraînerait des coûts additionnels qui constitueraient un fardeau pour l'employeur ;
- la modification demandée aurait un effet préjudiciable sur la qualité ou la quantité du travail dans l'établissement industriel de l'employeur, sur la capacité de répondre à la demande des clients ou sur tout autre aspect du rendement dans cet établissement industriel ;
- l'employeur n'est pas en mesure de réorganiser le travail entre les employés ou de recruter de nouveaux employés afin de mettre en œuvre le changement demandé ; et tout autre motif prévu par règlement.

L'employeur ne peut accepter une demande qui touche aux conditions d'emploi figurant dans une convention collective que s'il s'entend par écrit avec le syndicat.

Nous encourageons tous nos membres à consulter un représentant syndical avant de procéder à une demande d'assouplissement des conditions de travail.

Changements assujettis à une exemption sectorielle (non en vigueur)

Les changements suivants ont été assujettis à une exemption qui s'applique en ce moment à la majorité du secteur privé fédéral :

- un préavis écrit de 24 heures en cas de modification à un quart de travail ;
- un préavis écrit de 96 heures de leur horaire de travail, pour ceux qui n'ont pas une convention collective qui traite déjà du préavis en matière de l'horaire de travail ;
- une pause de 30 minutes pour chaque période de 5 heures de travail ;
- une période de repos de 8 heures entre les périodes ou les quarts de travail.

Ces changements ne sont donc pas en vigueur pour la majorité des travailleuses et travailleurs.

Le syndicat des Teamsters s'est battu bec et ongles à Ottawa contre ses exemptions. Le fédéral a cependant craqué sous la pression des lobbys des grandes entreprises, disant qu'il faut plus de temps pour étudier l'impact que ces changements auront sur les opérations des entreprises.

Pour savoir si votre catégorie d'emploi est touchée par une exemption, consultez le tableau en annexe ou parlez avec un représentant syndical.

List of articles not in force / Liste d'articles qui ne sont pas en vigueur

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Road transportation / Transport routier	route driver; delivery driver; courier service driver; delivery driver – parcels; delivery truck driver; messenger	chauffeur-livreur/chauffeuse-livreuse ; chauffeur/chauffeuse de camion de livraison ; messenger/messagère			X	X	1513
	freight checker; freight receiver; freight shipper; receiver; shipper; shipper-receiver	commis aux emplacements réservés au fret ; réceptionnaire du fret ; commis au transport du fret ; expéditeur/expéditrice ; commis à l'expédition et à la réception			X	X	1521
	armoured car driver; armoured car guard; crew chief; guard	conducteur/conductrice de voiture blindée; gardien/gardienne de voiture blindée ; chef d'équipage ; garde			X		6541
	material handler; truck loader; warehouseperson; dockman/woman – truck transport	chargeur/chargeuse de camions ; manutentionnaire de matériaux légers ; manutentionnaire de matériaux lourds			X	X	7452
	bulk goods truck driver; flatbed truck driver; heavy truck driver; highway driver; long haul truck driver; tractor-trailer truck driver; transport driver; truck driver; freight truck driver	camionneur/camionneuse; conducteur/conductrice de camion de marchandises en vrac ; conducteur/conductrice de camion à plate-forme ; chauffeur/chauffeuse de poids lourd ; conducteur/conductrice d'autoroute ; conducteur/conductrice de camion sur long parcours ; chauffeur/chauffeuse de camion ; conducteur/conductrice de camion ; conducteur/conductrice de camion de fret		X	X	X	7511

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Road transportation / Transport routier	articulated bus operator; bus driver; bus driver – special needs passengers; bus operator; bus operator – accessible services; urban driver; public passenger transit driver; transit operator – transportation	chauffeur/chauffeuse d'autobus articulé ; chauffeur/chauffeuse d'autobus ; chauffeur/chauffeuse d'autobus – passagers aux besoins particuliers ; opérateur d'autobus – passagers aux besoins particuliers ; chauffeur/chauffeuse urbain(e) ; conducteur/conductrice de véhicule de transport en commun ; opérateur/opératrice de véhicule de transport en commun	X				7512
	delivery driver; courier driver	chauffeur-livreur/chauffeuse-livreuse ; courrier/courrière de la poste par véhicule motorisé			X	X	7514
Couriers /Ent. de messagerie	utility courier; relief staff	courier utilitaire ; personnel supplémentaire			X	X	1511
	courier; courier service delivery person; courier service parcels deliverer; delivery person – courier service; runner – courier service	livreur/livreuse – service de messageries ; livreur/livreuse de colis – service de messageries ; coursier/coursière ; service de messageries			X	X	1513
	Warehouse employee – sortation on air ramps	Employé d'entrepôt – tri sur piste aérienne			X	X	--
	courier service driver; delivery driver; delivery truck driver; CTV drivers; linehaul drivers; feeder drivers; package car drivers; cover drivers	conducteur/conductrice de véhicule de service de messageries ; chauffeur- livreur/chauffeuse-livreuse ; courrier/courrière de la poste par véhicule motorisé			X	X	7514

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Longshoring / Débardage	All job titles in this NOC – Longshore workers	Toutes appellations d'emploi dans ce CNP- Débardeurs/débardeuses	X	X	X	X	7451
Marine / Transport maritime	chief engineer - water transport; engineer officer - water transport; fourth engineer - water transport marine engineer officer; second engineer; third engineer - water; transport, tugboat engineer	chef mécanicien/chef mécanicienne, deuxième mécanicien/deuxième mécanicienne, mécanicien/mécanicienne de remorqueur, officier, mécanicien/officière, mécanicienne - transport par voies navigables, officier mécanicien/officière mécanicienne de marine; quatrième, mécanicien/quatrième, mécanicienne - transport par voies navigables; troisième, mécanicien/troisième mécanicienne - transport par voies navigables	X	X	X	X	2274
	boat dispatcher; tugboat dispatcher, water service dispatcher	répartiteur/répartitrice de navires, répartiteur/répartitrice du service des eaux, répartiteur/répartitrice de remorqueurs	X	X			1525

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Marine / Transport maritime	barge captain, barge operator, cable ferry deckhand, cable ferry operator, manual, charter boat captain, charter boat master, charter boat operator, ferry operator, motor boat operator, motorboat captain, motorboat operator, power cable ferry operator, reaction ferry operator, scow captain, scow operator, small craft operator, workboat operator	capitaine de barge, opérateur de barge, passager de câble, opérateur de câble, opérateur de câble, manuel, capitaine de bateau charter, capitaine de bateau charter, opérateur de bateau charter, opérateur de ferry, opérateur de bateau à moteur, capitaine de bateau à moteur, opérateur de bateau à moteur, opérateur de câble, opérateur de ferry à réaction, capitaine de chaland, opérateur de chaland, opérateur de petite embarcation, opérateur de bateau de travail	X	X	X	X	7533
	<i>Marine Personnel Regulations - On Ship Employees</i>	<i>Règlement sur le personnel maritime - employés à bord des navires</i>	X	X	X	X	--
	All job titles in this NOC	Toutes appellations d'emploi dans ce CNP	X	X	X	X	2273
	All job titles in this NOC	Toutes appellations d'emploi dans ce CNP	X	X	X	X	7532
Telecommunications /	electronics engineering technologist; fibre optics technician; fibre optics technologist; electrical technician; communications technologist; radio frequency technologist	technicien/technicienne en génie électronique ; technicien/technicienne en génie électronique; technicien/technicienne de fibres optiques; technologue en fibres optiques; technologue en fréquences radio; technologue en développement – télécommunications;		X	X		2241

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
	computer network technician; web site administrator	technicien/technicienne de réseau informatique ; administrateur/administratrice réseau		X	X		2281
Telecommunications / Télécommunications	technical support analyst – systems; user support technician	analyste de bureau de dépannage – systèmes ; technicien/technicienne en support utilisateur		X	X		2282
	business office service representative – telecommunications; complaints clerk – customer service; client service clerk	représentant-technicien/représentante-technicienne de bureau d'affaires – télécommunications ; spécialiste des plaintes – service à la clientèle ; préposé/préposée à la clientèle		X			6552
	Electrician (except industrial and power system)	Électricien/électricienne (sauf système industriel et électrique)		X	X		7241
	communication line technician; access technician – telecommunication	technicien/technicienne de lignes de communication technicien/technicienne à l'accès au réseau – télécommunication		X	X		7245
	telecommunications equipment technician; installation and repair technician – telecommunications	technicien/technicienne de matériel de télécommunications installateur-réparateur/installatrice-réparatrice de matériel de télécommunications		X	X		7246
	cable television installer; cable television maintenance technician	technicien/technicienne de service d'installation – télédistribution technicien/technicienne en entretien – télédistribution		X	X		7247
	electrical mechanic; switchgear repair electrical mechanic	Électromécaniciens/électromécaniciens		X	X		7333

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Broadcasting / Radiodiffusion	Anchor; news reporter; news writer; news editor; photojournalist; video journalist	présentateur-vedette/présentatrice-vedette ; journaliste ; rédacteur/rédactrice de journal ; photojournaliste ; vidéo journaliste		X	X		5123
	camera operator - news; electronic news gathering (ENG) camera operator; electronic field production (EFP) camera operator; electronic news gathering (ENG) camera operator; news camera operator	Opérateur/opératrice de caméra vidéo – actualités ; cadreur/cadreuse de reportage électronique ; cadreur/cadreuse d'actualités télévisées ; Caméraman de reportage caméraman de reportage électronique		X	X		5222

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
	broadcast technician - news; broadcast transmitter operator - news; broadcasting switcher; master control room (MCR) equipment operator – broadcasting – news; mobile broadcasting equipment operator - news; regional transmitter technician- news; short-wave receiving station technician - news; video transmission operator – news; engineering technician - news	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion - nouvelles; opérateur/ opératrice d'émetteurs de radiotélédiffusion - nouvelles; commutateur/commutatrice de diffusion en radiotélédiffusion – nouvelles; opérateur/opératrice d'équipement de régie centrale (RC) – radiotélédiffusion – nouvelles; opérateur/opératrice de matériel mobile de radiotélédiffusion - nouvelles; technicien/technicienne de la transmission en région – nouvelles; technicien/technicienne de station réceptrice à ondes courtes – nouvelles; opérateur/opératrice à la transmission vidéo – nouvelles; ingénieur/ingénieure en radiotélédiffusion - nouvelles; technicien/technicienne en radiotélédiffusion-nouvelles;		X	X		5224
Broadcasting / Radiodiffusion	electronic news gathering (ENG) editor; public address (P.A.) system operator- news; audio operator- news; sound engineer; lighting technician- news	monteur/monteuse de reportage électronique -nouvelles; opérateur/opératrice aux enregistrements sonores -nouvelles; ingénieur/ingénieure du son -nouvelles; éclairagiste - nouvelles		X	X		5225
	news reader; radio host/hostess - news	5231 Announcers and other broadcasters		X	X		5231

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Grain elevators & Millers / Élévateurs à grains et minoterie	assistant grain elevator manager, country grain elevator agent, grain elevator agent,-primary grain elevator agent, country grain elevator operator, grain elevator operator, primary grain elevator operator	directeur adjoint/directrice adjointe d'élévateurs à grains; agent/agente de silo à grains, agent ; agente de silo de collecte ; agent/agente d'élévateur à grains primaire-exploitant/exploitante de silo de collecte ; exploitant/exploitante d'élévateur à grains ; exploitant/exploitante d'élévateur à grains primaire			X		6221
	grain elevator maintenance mechanic	mécanicien/mécanicienne d'entretien d'élévateurs à grains			X		7311
	cribber - grain elevator, grain conveyor operator, grain handler, grain weigher	remplisseur/remplisseuse de coffres - élévateur à grains ; opérateur /opératrice de transporteur de grains; manutentionnaire de grains; manutentionnaire d'élévateurs à grains; peseur/peseuse de grains			X		7452

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Grain elevators & Millers / Élévateurs à grains et minoterie	grain cleaner-dryer, grain cooker, grain meal processor, grain miller, grain roaster, grain sample miller, grain-cleaning machine operator, grain-processing machine operator	cuiseur/cuisseuse de grains - transformation des aliments et boissons, grilleur/grilleuse de grains, meunier/meunière d'échantillons de grains, nettoyeur-sécheur/nettoyeuse-sécheuse de grains - transformation des aliments et boissons, opérateur/opératrice de machine de traitement des grains, ouvrier/ouvrière à la déshydratation du grain - transformation des aliments et boissons, ouvrier/ouvrière au mélange de grains - transformation des aliments et boissons, ouvrier/ouvrière au traitement de farines de grains, broyeur/broyeuse de grains			X		9461
	shipper and receiver (grain)	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires (le blé)			X		1521
	ship supply clerk (grain)	commis à l'approvisionnement de navires (de grains)			X		1524

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Grain elevators and Millers / Minoterie et éleveurs à grain	Agronomist (sales)	Ingénieur agronome (vente)			X		2123
	grain inspection supervisor, grain inspector, seed crop inspector, seed grains inspector	inspecteur/inspectrice de graines de semence ; inspecteur de graines de semence, inspectrice de graines de semence, inspecteur/inspectrice de grains, surveillant/surveillante de l'inspection de produits agricoles, surveillant/surveillante de l'inspection des grains			X		2222
	electrical technician (grain elevators)	technicien en électricité (élevateurs à grain)			X		2241
Air transportation / Transport Aérien	flight scheduler- aeronautics; flight crew scheduler; flight operating agents	horairiste de transport aérien; préposé/préposée à l'affectation des équipages – aéronautique ; agent/agent(e) d'exploitation de vol/	X		X	X	1526
	aircraft maintenance engineer (AME) – avionics; avionics maintenance technician	mécanicien/mécanicienne d'entretien d'aéronef (MEA) – avionique ; technicien/technicienne d'entretien d'aéronef (TEA) – avionique	X		X	X	2244
	air pilot; helicopter pilot	pilote aérien/pilote aérienne ;pilote d'hélicoptère	X		X	X	2271
	flight dispatcher; air traffic controller	contrôleur aérien/contrôleuse aérienne ; agent/agent(e) de régulation des vols	X		X		2272
	flight attendant	agent/agent(e) de bord – transport aérien	X		X	X	6522

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
Air transportation / Transport Aérien	customer sales agent – airline; customer service agent – airline; load control agent- airline; airline cargo agent; passenger service agent- airline; load controller- airline; customer service agent – weight & balance airline; guest service agent- airline	agent/agente de ventes à la clientèle – transport aérien ; agent/agente de services – transport aérien ; agent/agente de contrôle de chargement – transport aérien ; agent/agente de fret – transport aérien agent/agente de services aux passagers – transport aérien contrôleur/ contrôlease-transport aérien; agent(e) de services à la clientèle – masse et centrage; agent(e) à la clientèle – transport aérien	X		X	X	6523
	aircraft maintenance engineer (AME) (except avionics); aircraft mechanic; cargo attendant-air transport; aircraft maintenance mechanic; aircraft goomer; aircraft line technicians;	technicien/technicienne d'entretien d'aéronefs (TEA) (sauf avionique) ; mécaniciens/ mécaniciennes d'aéronefs; agent/agente de chargement de fret-transport aérien; mécaniciens/ mécaniciennes de service de vol ; préposé/préposé de l'entretien d'aéronefs technicien/technicienne d'entretien d'aéronefs ; technicien(ne) entretien en ligne d'aéronefs	X		X	X	7315
	ramp agent – air transport; ramp attendant – air transport; ramp station attendant- air transport; aircraft refuelers baggage handler- air transport; turn around crew; baggage service agent-- air transport;ground service equipment mechanic	agent(e) de piste – transport aérien ; préposé(e) de piste – transport aérien ; préposé(e) d'escale - transport aérien ; préposé(e) au ravitaillement des aéronefs en carburant manutentionnaire de bagages-- transport aérien; personnel de piste- transport aérien; agent(e) de service de bagages - transport aérien;	X		X	X	7534

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP *
	food and beverage services attendant	Préposé(e) aux services des mets et boissons	X		X	X	6711
Airports / Aéroports	airfield operations and emergency response specialist; airfield operations specialist with emergency response responsibilities	spécialiste des opérations sur les aérodromes et des interventions d'urgence ; spécialiste des opérations d'aérodrome avec responsabilités en matière d'intervention d'urgence	X	X	X	X	2272
	airport fire department chief	chef de service d'incendie d'aéroport	X	X	X	X	0432
	airport firefighter	pompier/pompière d'aéroport	X	X	X	X	4312
	Heavy duty mechanics for maintenance and repair of emergency or snow removal vehicles at airports	Mécanicien(nes) d'équipement lourd pour l'entretien et la réparation de véhicules d'urgence et de déneigement dans les aéroports	X	X	X	X	7312 -
Rail / Transport ferroviaire	service employees on board trains (service manager; service coordinator; assistant service coordinator; activity coordinator; learning coordinator; senior service attendant)	Directeur/ directrice de service ; Coordonnateur/ coordinatrice du service; Coordonnateur/ coordinatrice adjoint des services ; Coordonnateur/ coordinatrice des activités; Préposé/ préposée de service ferroviaire	X	X	X		--
	signal and communications coordinator - railway	Coordonnateur/ coordinatrice du signale et communications – chemin de fer	X	X	X		--
	intermodal clerk - railway	Commis/ commise intermodal – chemins de fer	X	X	X		--
	welder inspector - railway	inspecteur/inspectrice d'atelier d'usinage – chemin de fer	X	X	X		--

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP*
Rail / Transport ferroviaire	crew dispatcher - railway	Répartiteur d'équipage/ répartitrice d'équipage – chemin de fer	X	X	X		1526
	signal engineer - railway	Ingénieur/ingénieure en signalisation – chemin de fer	X	X	X		2133
	railway technician	Technicien/technicienne de chemin de fer	X	X	X		2231
	rail traffic controller	Contrôleur/contrôleuse de la circulation ferroviaire	X	X	X		2275
	railway police constable; railway police officer; railway police sergeant – all except commissioned	Agent/agente de police des chemins de fer ; policier/policière des chemins de fer ; sergent/sergente de police des chemins de fer – tous sauf commissionné	X	X	X		4311
	locomotive fireman/woman	Pompiers/pompières de trains	X	X	X		4312
	onboard railway cook	Cuisinier/cuisinière à bord des chemin de fer	X	X	X		6322
	train baggageman/woman	Bagagiste des chemin de fer	X	X	X		6721
	welder foreman/woman - railway	Superviseur/superviseure de soudeurs –chemins de fer	X	X	X		7201
	tinsmith - railway	ferblantier/ferblantière –chemins de fer	X	X	X		7233
	steel bridge worker - railway	Charpentier/ charpentière de ponts métalliques- chemin de fer	X	X	X		7235
flash butt welder - railway; thermite welder – railway; welder - railway	Soudeur/ soudeuse par étincelage bout-à-bout; Soudeur/soudeuse à la thermite ; soudeur/soudeuse – chemins de fer	X	X	X		7237	

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP*
Rail / Transport ferroviaire	electrician - railway; railway signal maintainer	électricien/électricienne - chemins de fer ; préposé/préposée à l'entretien de la signalisation ferroviaire	X	X	X		7242
	plumber - railway	Plombier/plombière – chemins de fer	X	X	X		7251
	pipefitter - railway	Tuyauteur/tuyauteuse – chemins de fer	X	X	X		7252
	carpenter - railway	Charpentiers menuisiers/charpentières- menuisières – chemins de fer	X	X	X		7271
	brick and stone mason - railway;	Briqueteur/briqueteuse et maçon/maçonne en pierres – chemins de fer	X	X	X		7281
	lead mechanic - railway	Mécanicien/ mécanicienne principale – chemins de fer; contremaître/contremaîtresse de réparateurs de matériel ferroviaire	X	X	X		7301
	extra-railway gang foreman/woman; railway track maintenance foreman/woman; freight loading foreman/woman railway; loading dock foreman/woman railway	Chef d'équipe de la voie ferrée; contremaître/contremaîtresse à l'entretien de la voie ferrée ; chef garde- voie – secteur ferroviaire ; contremaître cantonnier/contremaîtresse cantonnière – secteur ferroviaire ; contremaître/contremaîtresse de débardeurs ; contremaître/ contremaîtresse de débardeurs, de dockers et de manutentionnaires	X	X	X		7302
	mechanic - railway	Mécanicien/mécanicienne – chemins de fer	X	X	X		7312
	rail car mechanic	Mécanicien/mécanicienne de véhicules sur rail ; mécanicien/mécanicienne – chemins de fer	X	X	X		7314

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP*
Rail / Transport ferroviaire	locomotive engineer – railway; railway hostler	Mécaniciens de locomotive – chemins de fer ; Mécanicien/ mécanicienne de manœuvre	X	X	X		7361
	conductor – railway yard; brakeman/woman - railway	Chef de train – dépôt de rails; Serre-freins –chemins de fer	X	X	X		7362
	crane operator - railway	Grutiers /grutières – chemins de fer	X	X	X		7371
	driller – railway; blaster - railway	Foreurs/foreuses - chemins de fer; dynamiteurs/dynamiteuses – chemins de fer	X	X	X		7372
	railway car loader/unloader	Chargeur/déchargeur - chemins de fer	X	X	X		7452
	heavy equipment operator	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd	X	X	X		7521
	yardmaster; assistant yard master; yard foreman/woman; yardman/woman; yardman/woman - railway; car retarder operator; switchtender	Chef de gare de triage ; chef de gare de triage adjoint ; Contremaitre de cour/ parc/ contremaitresse de cour/ parc ; Manœuvre de parc - agent de manœuvre - secteur ferroviaire ; Opérateur/ opératrice de freins de voie; Aiguiller/ aiguilleuse	X	X	X		7531 running trades

SECTOR / SECTEUR	Job Title	Appellation d'emploi	30 MIN BREAK / PAUSE DE 30 MIN	8 HOUR REST PERIOD / PÉRIODE DE 8 HEURES DE REPOS	24 HOUR NOTICE OF SHIFT CHANGE / PRÉAVIS DE CHANGEMENT E QUART DE TRAVAIL DE 24 HEURES	96 HOUR NOTICE OF SCHEDULE / PRÉAVIS DE 96 HEURES D'HORAIRE DE TRAVAIL	NOC / CNP*
Rail / Transport ferroviaire	Railway trackman/woman; railway track maintenance worker; snowplow operator – railway; rail lubricator maintainer; extra gang labourer - railway; machine operator – railway; grinder operator – railway; locomotive attendant; railway equipment operator; trackmobile operator – railway	Agent/ agente de la voie ferrée ; Opérateur /opératrice d'équipement d'entretien de voies ferrées ; Conducteur de chasse-neige –secteur ferroviaire ; Journalier/ journalière d'équipe ; Opérateur/opératrice de meuleuse de rails – secteur ferroviaire ; Préposé/ préposée à l'entretien des graisseurs de rails ; Préposé/ préposée aux locomotives ; Opérateur/opératrice d'équipement ferroviaire ; Conducteur/ conductrice de locotracteur rail-route- chemin de fer	X	X	X		7531 non-running trades
	bridge labourer - railway bridge gang worker – railway	Journalier/ journalière des ponts – chemins de fer; ouvrier/ ouvrière à l'entretien de ponts – chemins de fer	X	X	X		7611
	track greaser – railway; rail lubricator; signal and communications worker - railway	Graisseurs de rails ; Coordonnateur/ coordinatrice du signale et communications – chemin de fer	X	X	X		7622
	painter - railway	Peintres - chemins de fer	X	X	X		9536